



Conditions de travail

« Management du travail » : les négociations débutent

Elles doivent se conclure par un accord qui change la donne pour tous les collègues.

La négociation sur le « Management du travail » s'est ouverte en octobre de cette année, après les travaux préparatoires en « atelier » au premier semestre 2013.

A l'issue de ces travaux auxquels la CFDT a participé activement, la DRH Groupe nous propose un projet d'accord qui comporte cinq chapitres :

- définition du management du travail,
- dispositifs de pilotage de l'activité, des résultats, du reporting,
- travail réel et mode de management,
- formation des managers,
- liens entre les conditions de travail et le management du travail.

Depuis 2012 a commencé la négociation « Conditions de travail » qui traite cinq thèmes: l'organisation du travail, le management du travail, les relations dans le travail, le changement et l'évolution du travail, la conciliation vie personnelle et vie au travail.

L'accord « Organisation du travail » est signé en octobre 2012. Il porte sur quatre sujets : l'évaluation de la charge de travail, la mesure et la maîtrise du temps de travail, les espaces d'autonomie, l'environnement de travail.

La CFDT y retrouve ses principales préoccupations. MAIS, ce projet manque de «concret»

Et ce manque n'est pas acceptable.

Pour rappel, le premier accord « Organisation du travail » engage les employeurs concernant l'évaluation de la charge de travail, la mesure et maîtrise du temps de travail, les espaces d'autonomie.

Or, à ce jour, dans la quasi-totalité des entreprises, ces dispositions **obligatoires** ne sont pas mises en place.

Alors,

- il faut, déjà, que partout l'accord « Organisation du travail » soit mis en application de manière « constructive »,
- que le futur accord sur « Management du travail » ait des conséquences positives concrètes sur le quotidien de chacun.

Quel que soit son entreprise, son poste, sa classification, chaque collègue rencontre régulièrement des « problèmes ». Tout cela pouvant aboutir à des situations personnelles insupportables.

La négociation en cours doit changer tout cela :

- dès l'origine : politiques commerciales, de distribution, de fixation d'objectifs, de pratiques de ventes, etc.,
- au quotidien par un « management » qui recherche le bien être avant le résultat,
- par une reconnaissance du travail individuel qui ne soit plus le « variable » ou les « bons cadeaux », mais de réelles perspectives d'évolution de carrière.

La CFDT va continuer « à mettre la pression », tant au niveau du Groupe BPCE que de chaque entreprise pour que la « donne » change pour chaque collègue.

Site internet : www.cfdt-bpce.fr
Courriel : secretariat@cfdt-ecureuil.com
15 novembre 2013



Le bureau national CNG CFDT Caisse d'Epargne :
Sylvaine Couturier, Robert Éon, Jean-Pierre Janaudy,
Dominique Liévin, Patrick Schirck.